

Le 18 janvier 2012

CONVOCATION

En application du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal convoque le Conseil communal en séance le 30 janvier 2012 à 20h30 en la salle Rue des Villas,1 (1er étage) à 4980 Trois-Ponts.

Il fixe l'ordre du jour ainsi qu'il suit :

- 1/ Eclairage public. Principe d'adopter un Plan EP-URE en vue de remplacer les points lumineux les plus énergivores. Marché de fourniture des luminaires et marché de travaux de pose. Cahiers des charges. Modalités de mise en œuvre. Demande de prorogation du délai de subsidiation . Décisions
- 2/ Actions et projets de caractère supra-communal. Adhésion à l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'Arrondissement des bourgmestres et du Collège provincial ». Statuts. Cotisation
- 3/ Mise en vente des parcelles du lotissement communal en lieu-dit « Derrière Sper » à Trois-Ponts. Décisions. Modalités.
- 4/ Service « Incendie » .Délimitation des zones de secours dans la province de Liège. Avis sur la proposition du Gouverneur de la Province. Mandat spécifique à confier au Bourgmestre.
- 5/ Piste de ski du Val de Wanne. Permis unique octroyé à la Commune. Cession en vue de l'exploitation de l'infrastructure jusqu'au printemps 2012. Convention Décision. Modalités.
- 6/ Convention avec la Société Wallonne de Distribution d'Eau pour la fourniture d'eau alimentaire sur le territoire de la Commune de Stavelot. Retrait de la décision de résiliation. Reconduction avec nouvelles modalités contractuelles. Décisions
- 7// Nouveau marché de services pour la téléphonie fixe et mobile et les liaisons au réseau Internet . Décision de principe . Cahier spécial des charges
- 8/ Exercice 2012. Mise à disposition d'un premier douzième provisoire des allocations du budget ordinaire de 2011
- 9/ Questions orales et écrites

10/ Divers : communiqué : Arrêté ministériel du 20/12/2011 de Mr.le Ministre régional des Pouvoirs

Locaux sur un recours en annulation à l'encontre de délibérations du conseil communal et du collège communal

Huis – clos

1/ Décisions du Collège communal en matière d'enseignement. Ratification.

2/ Divers

Par le Collège,

Le Secrétaire communal
J.P.Antoine

Le Bourgmestre
J.L. Gabriel